

- C O M M U N I Q U É -

P o u r p u b l i c a t i o n i m m é d i a t e

*Consultation sur le Plan de développement durable et visite du
ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, à Carleton-Saint-Omer*

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INVITE LA POPULATION À PARTICIPER MASSIVEMENT

Bonaventure, le 15 février 2005. – Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) invite la population à participer massivement à une consultation sur le *Plan de développement durable du Québec*. Dans le cadre de cette consultation, le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, se présentera à Carleton-Saint-Omer, le 22 février 2005, pour auditionner les mémoires et pour entendre les commentaires des citoyens en soirée.

Qu'est-ce que le Plan de développement durable du Québec ?

Il s'agit d'un plan déposé par le ministre de l'Environnement qui vise à intégrer les principes du développement durable dans les programmes, les politiques et les règlements du gouvernement. Le CREGÎM réagit positivement à cette démarche qui assurera désormais plus de cohérence au sein de l'administration publique. Le projet prévoit plusieurs mesures dignes d'attention comme la création d'un poste de commissaire au développement durable, l'inscription d'un nouveau droit à un environnement sain ou la mise sur pied du Fonds vert permettant de financer les organismes environnementaux. Le CREGÎM souhaite contribuer positivement à la mise en œuvre de ce plan afin d'obtenir des résultats concrets, et ce, dans les meilleurs délais.

Vous pouvez participer et vous faire entendre !

Les organismes et les citoyens sont invités à s'impliquer dans ce processus de consultation en exposant verbalement ou par écrit des opinions, des suggestions et des commentaires directement au ministre en soirée.

Les modalités de participation à la consultation ainsi que l'ensemble de la documentation sont disponibles sur le site du ministère de l'Environnement <http://www.menv.gouv.qc.ca> . Le public peut également s'informer en s'adressant aux bureaux de la direction régionale de la Gaspésie au numéro (418) 763-3301.

Les citoyens qui assisteront aux séances de consultation pourront faire part verbalement de leurs commentaires au ministre en s'inscrivant sur place, entre 19h et 20h30.

Les séances de consultation à Carleton-Saint-Omer auront lieu le 22 février 2005, à la Salle Charles-Dugas, au 47 rue Comeau, de 15 h 30 à 17 heures puis de 19 h à 22 heures.

-30-

Source : Caroline Duchesne, Directrice du CREGÎM (418) 534-4498